



reduction du preavis a 1 mois

Par **morgan47**, le **18/02/2013** à **08:22**

Bonjour,
Je suis actuellement en colocation.

Je suis contractuel dans la police nationale, lauréat du concours interne de gardien de la paix.
Je suis convoqué le 8 avril en école de police.

Mon colocataire a été muté le 7 janvier dans un autre établissement, il a signé un avenant au contrat.

Peut-on faire valoir le droit à un préavis réduit dans les 2 cas?
Si non est-ce qu'un seul cas suffit pour mettre fin au bail du colocataire?

Merci pour votre aide

Cordialement,
Morgan